

BRILLEPHOTO INC.

Modalités et conditions de vente

brillephoto.com

Date d'entrée en vigueur : 1er septembre 2026 – Version 1.1

Également disponible en langue anglaise

Les présentes modalités et conditions (les « Modalités ») régissent toutes les commandes passées auprès de BrillePhoto Inc. (« BrillePhoto », « nous », « notre » ou « nos ») par l'entremise de notre site Web à l'adresse brillephoto.com. En passant une commande, vous (le « Client », « vous ») confirmez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes Modalités dans leur intégralité.

1. COMMANDES

1.1 Passation de commande. Toutes les commandes doivent être passées par l'entremise de notre site Web à l'adresse brillephoto.com. Une commande est considérée comme reçue dès réception de notre confirmation écrite par courriel.

1.2 Acceptation des commandes. Nous nous réservons le droit de refuser ou d'annuler toute commande à notre seule discrétion, notamment les commandes que nous jugeons techniquement inadaptées, les commandes contenant du contenu contraire à la loi ou à nos directives, ou les commandes que nous ne pouvons exécuter selon nos normes de qualité. En cas d'annulation, tout paiement reçu sera remboursé en totalité.

1.3 Commande minimale. Une valeur de commande minimale de 10,00 \$ CA s'applique à toutes les commandes.

1.4 Exactitude des commandes. Vous êtes seul responsable de vérifier tous les détails de votre commande — y compris le format, les dimensions, le fini, la quantité et les fichiers soumis — avant de confirmer votre commande. BrillePhoto décline toute responsabilité pour les erreurs résultant d'indications incorrectes fournies par le Client.

1.5 Commandes personnalisées; ventes définitives. Chaque article produit par BrillePhoto est fabriqué sur mesure selon les spécifications de votre commande individuelle. Puisque les tirages produits sur mesure n'ont aucune valeur de revente ou de retour, toutes les ventes sont définitives dès le début de la production. Les annulations ne sont pas acceptées une fois la production amorcée. Les retours et échanges ne sont pas disponibles, sauf dans les circonstances précises énoncées à l'article 6.

2. EXIGENCES RELATIVES AUX FICHIERS

2.1 Formats acceptés. Nous acceptons les fichiers en format JPEG, TIFF et PNG. D'autres formats peuvent être acceptés à notre discrétion; communiquez avec nous avant de soumettre.

2.2 Résolution. Les fichiers doivent être soumis à une résolution minimale de 150 PPP (éléments par pouce) à la taille d'impression prévue. Nous recommandons fortement une résolution de 300 PPP pour des résultats optimaux. BrillePhoto n'est pas responsable des problèmes de qualité d'impression résultant d'une résolution insuffisante. Des outils de redimensionnement sont disponibles sur demande; toutefois, l'agrandissement d'une image au-delà de sa résolution native peut entraîner une dégradation de la qualité, de la netteté ou de la clarté de l'image. L'utilisation de ces outils est offerte à titre de commodité et s'effectue aux risques exclusifs du Client.

2.3 Espace colorimétrique. Les fichiers doivent être soumis dans l'espace colorimétrique sRGB. Les fichiers soumis dans tout autre espace colorimétrique, notamment Adobe RGB, ProPhoto RGB ou les fichiers sans profil incorporé, peuvent produire un rendu des couleurs imprévisible ou inexact. BrillePhoto n'assume aucune responsabilité pour les problèmes de rendu des couleurs résultant de fichiers soumis hors de l'espace sRGB. Bien que nous disposions d'excellentes techniques de conversion colorimétrique, certaines couleurs situées en dehors de la gamme reproductible du support sélectionné ne peuvent pas être

représentées avec précision. Les couleurs hors gamme seront reconditionnées vers l'équivalent imprimable le plus proche, ce qui peut entraîner un écart perceptible de teinte, de saturation ou de luminosité. Il s'agit d'une limitation physique du procédé d'impression et non d'un défaut de production.

2.4 Intégrité des fichiers. Les fichiers soumis doivent être complets et exempts de corruption. Si un fichier est corrompu ou incomplet, nous communiquerons avec vous pour une nouvelle soumission. Le délai de production ne commencera pas avant réception d'un fichier de remplacement valide.

2.5 Contenu. En soumettant un fichier, vous confirmez que son contenu est légal et ne viole pas les droits de tiers. Nous nous réservons le droit de refuser la production de tout contenu que nous jugeons inapproprié, offensant ou légalement problématique.

3. PRIX, PAIEMENT ET TAXES

3.1 Prix. Tous les prix sont indiqués en dollars canadiens (\$ CA) et sont sujets à changement sans préavis. Le prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande s'applique à votre commande. Les prix n'incluent pas les frais d'expédition ni les taxes applicables.

3.2 Paiement. Le paiement intégral est exigé avant le début de la production. Nous acceptons Visa, Mastercard, Interac et le virement Interac. Les commandes ne seront pas placées en file de production avant confirmation du paiement.

3.3 Taxes. Les taxes fédérale (TPS) et provinciale québécoise (TVQ) applicables seront ajoutées à toutes les commandes, conformément à la loi.

3.4 Frais d'expédition. Les frais d'expédition sont facturés comme poste distinct sur votre facture. Le montant de l'expédition vous sera confirmé avant la finalisation de votre commande. Les frais d'expédition ne sont pas remboursables, sauf dans les cas où BrillePhoto est responsable d'une erreur d'expédition.

4. PRODUCTION ET DÉLAIS

4.1 Délai de production standard. Le délai de production standard est de 3 jours ouvrables ou moins à compter de la date de confirmation du paiement et d'approbation de tous les fichiers. Les commandes de toiles montées nécessitent jusqu'à 10 jours ouvrables. Les délais de production sont des estimations et ne sont pas garantis.

4.2 Commandes urgentes. Nous n'offrons pas de production accélérée ou urgente. Toutes les commandes sont traitées en séquence standard.

4.3 Jours ouvrables. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés fédéraux canadiens et provinciaux québécois ainsi que de toute fermeture annoncée sur notre site Web.

4.4 Retards. BrillePhoto n'est pas responsable des retards de production causés par des exigences de resoumission de fichiers, un cas de force majeure, une défaillance d'équipement ou d'autres circonstances indépendantes de notre volonté raisonnable.

5. EXPÉDITION ET LIVRAISON

5.1 Transporteurs. Nous expédions par l'entremise de transporteurs commerciaux, notamment Postes Canada, Purolator, GLS, FedEx, Canpar et ICS. Le transporteur est sélectionné à notre discrétion selon l'option la plus pratique pour votre commande et votre lieu de livraison.

5.2 Estimations de livraison. Les délais de livraison fournis par les transporteurs sont des estimations seulement. BrillePhoto n'est pas responsable des retards causés par le transporteur, la douane, les conditions météorologiques ou d'autres circonstances indépendantes de notre volonté.

5.3 Dommages en transit. Si votre commande arrive visiblement endommagée, vous devez :

- (a) Documenter les dommages avant toute manipulation supplémentaire (photographier l'emballage et le produit);

- (b) Signaler les dommages au transporteur au moment de la livraison, dans la mesure du possible; et
- (c) Aviser BrillePhoto à info@brillephoto.com dans les 48 heures suivant la livraison.

Le défaut de signaler les dommages dans ce délai peut limiter notre capacité à déposer une réclamation auprès du transporteur ou à organiser un remplacement.

5.4 Colis perdus. Si un envoi est confirmé perdu par le transporteur, nous organiserons un remplacement ou émettrons un remboursement complet, à notre discrétion.

6. GARANTIE DE QUALITÉ ET RECOURS

6.1 Notre engagement. Chaque commande est inspectée pour la qualité avant de quitter nos installations.

6.2 Réclamations admissibles. Nous offrirons un recours à notre seule discrétion dans les cas suivants :

- (a) Défauts d'impression visibles imputables à la production (banding, bavures, dommages physiques causés en cours de production);
- (b) Dimensions incorrectes imprimées par rapport à votre commande confirmée;
- (c) Type de support ou fini incorrect imprimé par rapport à votre commande confirmée; ou
- (d) Commande confirmée endommagée en transit, sous réserve de l'article 5.3.

6.3 Procédure de réclamation. Puisque chaque commande est un produit personnalisé, les Clients sont responsables d'inspecter leur commande rapidement dès réception. Les réclamations doivent être soumises dans les 5 jours suivant la réception de la commande. Les réclamations soumises après ce délai ne seront pas acceptées. Pour soumettre une réclamation, communiquez avec nous à info@brillephoto.com. Les réclamations doivent inclure votre numéro de commande, une description du problème et des photographies claires du défaut. Nous répondrons dans un délai de 3 jours ouvrables.

6.4 Recours exclusif. En cas de réclamation valide au titre de l'article 6.2, notre seule et unique obligation est, à notre discrétion, soit (a) de réimprimer le ou les articles concernés, soit (b) d'émettre un remboursement pour le ou les articles concernés. Nous déterminerons quel recours s'applique. Aucun autre recours, compensation ou voie de droit n'est disponible. Nous ne sommes pas tenus de fournir un recours lorsque la réclamation ne satisfait pas aux critères de l'article 6.2.

6.5 Réclamations non admissibles. Les éléments suivants ne constituent pas des motifs de réimpression ou de remboursement :

- (a) Les différences de couleur entre le tirage et votre écran ou tout autre dispositif d'affichage (voir l'article 7);
- (b) Les problèmes de qualité résultant de fichiers à faible résolution ou mal préparés;
- (c) Les erreurs dans les spécifications saisies par le Client (mauvaise taille, fini ou quantité);
- (d) L'insatisfaction subjective non imputable à une erreur de production vérifiable; ou
- (e) Les réclamations soumises plus de 5 jours après la réception de la commande. En tant que produits fabriqués sur mesure, les tirages ne peuvent pas être acceptés en retour ou en échange après ce délai, en aucune circonstance.

7. PRÉCISION DES COULEURS

7.1 Écran vs. tirage. L'apparence des couleurs varie considérablement selon les moniteurs non étalonnés, les appareils mobiles et les environnements de visualisation. BrillePhoto ne peut pas garantir que le tirage correspondra à l'apparence de votre image à l'écran. Les clients qui souhaitent une référence visuelle avant de passer une commande complète peuvent demander un tirage échantillon par courrier au coût de 1,50 \$ CA (plus les taxes et frais d'expédition applicables). Le tirage échantillon est produit sur le support sélectionné et est destiné à aider à l'appariement visuel entre l'écran et le tirage.

7.2 Standard basé sur le fichier. Nos imprimantes photo sont étalonnées pour reproduire les couleurs de votre fichier numérique soumis aussi fidèlement que le permettent le support sélectionné et le procédé

d'impression. La précision des couleurs est évaluée par rapport au fichier soumis, et non par rapport à votre affichage.

7.3 Épreuveur logiciel et étalonnage des imprimantes. Nos imprimantes photo sont étalonnées professionnellement à l'aide d'instruments X-Rite selon l'espace colorimétrique sRGB, avec un point blanc D65 (température de couleur de 6 500 K) et un gamma de 2,2. Ce sont les paramètres définissant de l'espace colorimétrique sRGB standard, ce qui signifie qu'un fichier sRGB correctement préparé et visualisé sur un moniteur correctement étalonné devrait prédire fidèlement le résultat imprimé. Nous ne fournissons pas de profils ICC à l'usage des clients. Pour l'épreuveur logiciel le plus précis, étalonnez votre moniteur à un point blanc de 6 500 K et un gamma de 2,2 — la cible d'affichage sRGB standard — et effectuez l'épreuveur logiciel à l'aide du profil sRGB générique intégré à votre système d'exploitation ou à votre logiciel de retouche d'image. Un moniteur non étalonné selon ces valeurs peut afficher des couleurs sensiblement différentes du tirage, indépendamment de la qualité d'impression.

7.4 Litiges relatifs aux couleurs. Les litiges relatifs aux couleurs sont examinés au cas par cas, à notre seule discrétion. Une réclamation selon laquelle les couleurs imprimées ne correspondent pas à l'écran du client ne constitue pas un défaut de production et n'est pas admissible à un recours au titre de l'article 6.2.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

8.1 Déclarations du Client. En soumettant des fichiers pour production, vous déclarez et garantisiez que :

- (a) Vous êtes le titulaire original des droits d'auteur sur toutes les images soumises, ou vous détenez toutes les licences et autorisations nécessaires pour les reproduire dans le format, la quantité et la taille commandés;
- (b) Lorsque l'utilisation prévue est commerciale — y compris toute forme d'affichage public, de distribution ou de vente — votre licence ou vos droits autorisent expressément cette reproduction commerciale; et
- (c) La reproduction des images soumises ne porte pas atteinte à la propriété intellectuelle, aux droits moraux ou aux droits à la vie privée d'un tiers, ni à toute loi applicable.

8.2 Lignes directrices relatives au contenu. BrillePhoto agit uniquement à titre de prestataire de services de production et ne vérifie pas indépendamment le statut des droits des images soumises. Les lignes directrices suivantes s'appliquent; le Client est entièrement responsable de s'assurer que sa soumission est légale pour l'usage prévu.

- (a) Photographies de personnes identifiables : En vertu de la Loi sur le droit d'auteur du Canada, le photographe détient généralement les droits d'auteur sur ses œuvres. Les photographes professionnels opérant dans le cadre d'un mandat client — notamment les photographes scolaires, sportifs, d'événements et de portrait — sont réputés détenir les droits de reproduction de leurs photographies pour leurs clients. BrillePhoto n'exige pas d'autorisation de publication pour les impressions à usage personnel lorsque le photographe est titulaire des droits. Les clients qui ne sont pas le photographe original doivent s'assurer qu'ils détiennent un droit de reproduction valide avant de soumettre. Au Québec, le droit à la vie privée et le contrôle de son image sont également protégés par le Code civil; l'utilisation commerciale de l'image d'une personne sans son consentement peut soulever des considérations distinctes au-delà du droit d'auteur.
- (b) Images provenant d'Internet ou de médias tiers : Les images obtenues d'Internet, des médias sociaux ou d'autres sources tierces peuvent être soumises pour un usage personnel et privé, aux risques du Client. La reproduction à des fins de vente commerciale, d'affichage public ou de distribution nécessite une licence commerciale valide du titulaire des droits d'auteur. La distinction entre usage personnel et commercial relève de la responsabilité du Client.
- (c) Marques de commerce et logos : Les photographies dans lesquelles des marques de commerce, des logos ou des identifiants de marque apparaissent accessoirement dans la scène — comme des logos d'équipe sur des maillots en photographie sportive, des vêtements de marque dans des portraits ou de l'affichage commercial en photographie de rue — sont généralement acceptables pour la reproduction. La reproduction d'une marque de commerce ou d'un logo en tant que sujet principal d'une image — par exemple, un écusson d'équipe, un personnage sous licence ou un emblème de marque utilisé comme décoration murale ou à la vente — n'est pas acceptable sans autorisation.

(d) Œuvres protégées par le droit d'auteur et médias : La reproduction d'œuvres d'art tierces, d'illustrations, de pochettes d'albums, d'extraits de films ou de télévision, d'images tirées de livres ou d'autres médias protégés dont cette œuvre constitue le sujet principal du tirage nécessite l'autorisation du titulaire des droits.

(e) Images générées par l'IA : Le statut du droit d'auteur des images générées par l'IA demeure incertain en vertu du droit canadien et international. Les clients soumettant du contenu généré par l'IA déclarent s'être assurés du statut en matière de droit d'auteur et de propriété de ce contenu et acceptent l'entière responsabilité de toute réclamation en découlant.

8.3 Prestataire de services de bonne foi. BrillePhoto agit uniquement à titre de prestataire de services de production et ne vérifie pas indépendamment le statut du droit d'auteur des images soumises. Notre acceptation d'un fichier pour production ne constitue pas une validation des droits du Client sur cette image. Nous nous réservons le droit de refuser la production de tout fichier pour lequel nous avons des motifs raisonnables de croire que sa reproduction porterait atteinte à un droit de tiers.

8.4 Indemnisation. Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité BrillePhoto Inc., ses dirigeants, employés et sous-traitants contre toute réclamation, perte, responsabilité, dommage ou dépense (y compris des honoraires juridiques raisonnables) découlant d'une violation des articles 8.1 ou 8.2, ou de toute réclamation de tiers liée à la reproduction de vos fichiers soumis.

8.5 Notre utilisation de vos fichiers. Nous ne reproduisons, n'afficherons ni ne distribuerons vos fichiers soumis ou vos tirages finis à d'autres fins que l'exécution de votre commande, sans votre consentement écrit exprès préalable.

8.6 Production de bonne foi; contrefaçon innocente. BrillePhoto produit toutes les commandes de bonne foi en se fondant sur les déclarations faites par le Client aux termes des articles 8.1 et 8.2. Lorsque BrillePhoto produit un article qui est par la suite jugé ou allégué contrefaire un droit de tiers, et que BrillePhoto n'avait pas connaissance de cette contrefaçon et n'avait pas de motifs raisonnables de la soupçonner au moment de la production, la responsabilité de BrillePhoto envers le titulaire des droits est limitée conformément à l'article 39 de la Loi sur le droit d'auteur (Canada), qui restreint le recours disponible contre un contrefaçon innocent à une injonction seulement, excluant tout dommages-intérêts. Dans l'éventualité où BrillePhoto prend connaissance d'une réclamation crédible selon laquelle un fichier soumis ou un tirage fini contrefait un droit de tiers, BrillePhoto se réserve le droit de suspendre immédiatement la production, de retenir la livraison et de détruire tout stock non livré de l'article concerné, sans préavis au Client et sans responsabilité envers le Client. Tous les frais engagés par BrillePhoto en lien avec une telle réclamation, notamment les honoraires juridiques, les frais de destruction et les dépenses de rappel auprès des transporteurs, pourront être récupérés auprès du Client au titre de l'indemnisation prévue à l'article 8.4.

9. REPRODUCTION COMMERCIALE ET LIVRAISON DIRECTE

9.1 Portée. La présente section s'applique à tout Client qui utilise BrillePhoto à titre de partenaire de production et d'exécution pour la vente commerciale de tirages à des tiers — notamment, sans s'y limiter, les photographes, artistes, galeries et revendeurs qui passent des commandes expédiées directement à leurs clients finaux (« livraison directe »).

9.2 Accord distinct requis. Les clients qui exercent des activités de reproduction commerciale ou de livraison directe doivent conclure un Accord de reproduction commerciale et de livraison directe (l'« Accord RC ») avec BrillePhoto avant de passer de telles commandes. BrillePhoto ne traitera pas les commandes commerciales ou de livraison directe pour les Clients n'ayant pas conclu un Accord RC en vigueur.

9.3 Contenu de l'accord. L'Accord RC exigera du Client qu'il atteste, pour chaque œuvre soumise à la reproduction commerciale, que :

(a) Le Client est le titulaire original des droits d'auteur sur l'œuvre, ou détient une licence de reproduction commerciale valide du titulaire des droits d'auteur qui autorise expressément la reproduction à des fins de vente;

(b) Le Client a le droit d'autoriser BrillePhoto à reproduire l'œuvre en tant que prestataire de services pour le compte du Client;

(c) Les clients finaux du Client recevront les tirages finis en tant qu'acheteurs des produits du Client, et non en tant que licenciés de droits sur l'œuvre sous-jacente; et

(d) Le Client conserve des dossiers suffisants pour étayer les déclarations ci-dessus et les fournira à BrillePhoto sur demande écrite.

9.4 Obligation continue. Les déclarations contenues dans l'Accord RC s'appliquent de façon continue. Si les droits d'un Client sur une œuvre changent (par exemple, une licence expire ou est révoquée), le Client doit immédiatement aviser BrillePhoto et cesser de soumettre cette œuvre pour production.

9.5 Indemnisation. En plus de l'indemnisation prévue à l'article 8.4, les clients qui exercent des activités de reproduction commerciale acceptent d'indemniser BrillePhoto contre toute réclamation découlant de la vente ou de la distribution commerciale de tirages produits par BrillePhoto pour le compte du Client, y compris toute réclamation émanant des clients finaux du Client.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.1 Plafond de responsabilité. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité totale de BrillePhoto envers vous pour toute réclamation découlant d'une commande ou s'y rapportant ne dépassera pas le montant total payé par vous pour cette commande spécifique.

10.2 Exclusion des dommages indirects. BrillePhoto ne sera pas responsable des dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, notamment la perte de profits, la perte de données, la perte d'opportunités d'affaires ou l'atteinte à la réputation, qu'ils découlent d'un contrat, d'un délit ou autrement.

11. CONFIDENTIALITÉ

Vos renseignements personnels sont collectés et utilisés uniquement pour traiter et exécuter vos commandes et pour communiquer avec vous à leur sujet. Nous ne vendons pas vos renseignements personnels. Lorsque cela est nécessaire pour exécuter votre commande, nous pouvons partager des renseignements pertinents — tels que votre nom, votre adresse de livraison et les détails de votre commande — avec des fournisseurs de services tiers participant à la production ou à l'exécution, notamment les transporteurs et les services d'encadrement. Ce partage est limité à ce qui est nécessaire pour compléter votre commande.

12. PROTECTION DES CONSOMMATEURS — RÉSIDENTS DU QUÉBEC

12.1 Droits légaux préservés. Si vous êtes une personne physique effectuant un achat à des fins personnelles (et non à des fins commerciales), vous pouvez bénéficier de droits en tant que consommateur en vertu de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ c P-40.1) (la « LPC ») et d'autres lois applicables sur la protection des consommateurs qui ne peuvent être limitées ou écartées par contrat. Rien dans les présentes Modalités n'est destiné à, ni n'aura pour effet de, limiter ou écarter ces droits obligatoires. Dans la mesure où une disposition des présentes Modalités est incompatible avec une disposition obligatoire de la LPC qui vous est applicable, la disposition légale obligatoire prévaut.

12.2 Loi 29 — Obligations en matière de durabilité (application limitée aux produits personnalisés). Les modifications apportées à la LPC par la Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens (L.Q. 2023, c. 21) imposent des obligations aux commerçants et fabricants concernant la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et de l'information nécessaire à l'entretien de certains biens. BrillePhoto est un fournisseur de services d'impression personnalisée, et non un fabricant des papiers, toiles ou autres supports utilisés en production; ces matériaux sont approvisionnés auprès de fabricants tiers. Puisque chaque article que nous produisons est un tirage unique fabriqué sur mesure selon vos spécifications individuelles, nos produits ne sont pas des biens de nature à nécessiter un entretien continu au sens de la Loi 29, et les obligations de garantie relatives aux pièces de rechange et aux services de réparation prévues par cette loi ne s'appliquent pas à nos produits ou services. La garantie légale de qualité prévue par la LPC continue de s'appliquer et ne peut être écartée.

12.3 Langue / Language — Article 26 LPC (Loi 96).

Français : Les présentes Modalités sont rédigées en français conformément à l'article 26 de la Loi sur la protection du consommateur, telle que modifiée par la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le

français (Loi 96). En cas de divergence entre les versions française et anglaise, l'interprétation la plus favorable au consommateur prévaut.

English: *An English version of these Terms is available at no charge upon request at info@brillephoto.com. These Terms are provided in French in accordance with the Charter of the French Language (Bill 96) and section 26 of the Consumer Protection Act.*

13. MODIFICATIONS

BrillePhoto se réserve le droit de modifier les présentes Modalités à tout moment sans préavis. La version des Modalités en vigueur au moment de la confirmation de votre commande s'applique à cette commande. L'utilisation continue de nos services après toute modification constitue une acceptation des Modalités révisées.

14. DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

Les présentes Modalités sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout différend découlant des présentes Modalités ou de toute commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec.

15. NOUS JOINDRE

Pour toute demande de renseignements, réclamation de qualité ou question générale, veuillez communiquer avec nous :

BrillePhoto Inc.

7275 rue Sherbrooke Est, Unité 316, Suite 1005
Montréal (Québec) H1N 1E9
Canada
(Correspondance seulement)

Courriel : info@brillephoto.com

Site Web : brillephoto.com
